

S'engager dans la certification environnementale de niveau 2 et 2+

Les + AVANTAGES

- > Bénéficiez d'un **accompagnement individuel** pour obtenir des **conseils et des points d'amélioration** pour certifier votre exploitation.
- > Simplifiez votre réflexion sur l'**accès aux aides PAC** sans changer votre assolement.
- > Réduisez votre **pression d'audit** grâce à notre dispositif collectif.
- > Disposez de l'**attestation de niveau 2+**, après la levée de vos écarts, pour votre déclaration PAC.

La certification environnementale de niveau 2+ permet d'accéder au premier niveau de paiement de l'écórégime.

Nous vous proposons de vous engager collectivement dans la certification de niveau 2 et 2+. Lors d'un rendez-vous sur votre exploitation nous déterminons votre accès à cette certification en parcourant les différents niveaux. Nous mettons en place un plan d'actions. Suite à la levée des écarts, nous vous proposons un engagement dans la structure collective portée par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir.



Raphaël : "Je souhaitais continuer à produire et à gérer mon assolement sans contrainte liée à l'écórégime, la certification me permet cette liberté."

Certification environnementale

S'engager dans le niveau 2 et 2+



AU PRÉALABLE



Vous devez disposer d'un logiciel de suivi parcellaire à jour, nous permettant de vérifier facilement les exigences.

DÉCOUVERTE DE LA CERTIFICATION



Le conseiller vous présente les différents niveaux de certification, les enjeux et les modalités de certification liés à chacun de ces niveaux.

VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES



Le conseiller étudie vos documents et vous apporte les conseils liés à la réglementation PAC (Phyto, Directive Nitrates, BCAA...).

DIAGNOSTIC NIVEAU 2 ET 2+



Avec le conseiller, vous parcourez les exigences du niveau 2+. Un plan d'actions comprenant les solutions aux écarts et les délais de réalisation est créé.

APPROCHE DU NIVEAU 3



Une étude simple du niveau 3 (HVE) est réalisée. Une évaluation entre vos indicateurs et les références (IFT, BGA, IAE,...) sera réalisée.

ENGAGEMENT COLLECTIF



Après ce diagnostic et la levée des écarts, nous vous proposerons d'intégrer la structure collective de la Chambre d'agriculture. Cet engagement est annuel.

Les 
TARIFS
(hors taxes)

**760,00 € la 1^{ère} année,
puis 236,00 €/an les 2
années suivantes**

Lors d'une demie-journée :
> Rendez-vous individuel sur
votre exploitation
> Elaboration du plan d'actions
> Engagement dans la structure
collective

Les PRESTATIONS liées

- > Se positionner par rapport à la HVE
- > MesParcelles
- > Adhésion au groupe de développement
- > Ma Base Agro

Votre interlocutrice

Maud EVRARD
Conseillère Certification Environnementale
02.37.24.46.52
m.evrard@eure-et-loir.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir
10 rue Dieudonné Costes - CS 10399
28008 CHARTRES CEDEX
Tél : 02.37.24.45.45
Mail : accueil@eure-et-loir.chambagri.fr

